

SEANCE DU 14/11/2022

DATE DE CONVOCATION : 08/11/2022

CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Patricia PERSAIS, Nathalie BERTHO, Marie-Hélène AUBREE, Laurent KERIVEL, Yannick GOUGEON, Nathalie DREAN, Nathalie BLOMMAERT, Gwenaëlle FAURE, Ronan GUIBERT, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Aurélie SAULNIER, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN.

PROCURATION(S) : Olivier TORTELIER donne pouvoir à Norbert SAULNIER, Loïc HERVOIR à Nathalie BERTHO, Bruno LEROY à Nathalie DREAN, Mickaël TANGUY à Sylvie AGAËSSE, Karine CHEVALIER à Gwenaëlle FAURE, Géraldine TRONCA à Marie-Hélène AUBREE

ABSENT(S) : Christophe LERAY, Jean-Marie LANGE (excusé), Florence GOURMELEN (excusée), Fabrice GAUBERT (excusé), Magali POISSON-VANNIER (excusée)

SECRETAIRE DE SEANCE : Christophe LERAY

Aménagement du territoire 2022.11.001 ACHAT DES PARCELLES LIEES A L'OPERATION DE SECURISATION DES ARRETS DE CAR (le long de la RD 44 et route de Louvain)

M. Yannick TRINQUART, Adjoint à l'aménagement et au cadre de vie, rappelle au conseil municipal les délibérations :

- n° 2019.06.005 de réalisation de travaux de sécurisation des arrêts de car sur la RD 44

- n° 2020.06(2).002 de réalisation de travaux de sécurisation des arrêts de car sur la RD 44, la RD 36 et le bourg

Il explique qu'il était prévu que les aménagements de sécurisation - implantation de l'abri-car en retrait de la chaussée avec création d'un quai-bus en particulier – réalisés en 2020, entraînent l'acquisition foncière, par la Commune, d'une bande de terrain privé. Pour ce faire, des accords de principes préalables aux travaux, ainsi que des conventions de prise de possession anticipée avaient été signés avec les propriétaires concernés.

Suite à l'achèvement des travaux, le géomètre missionné par la Commune, BGM Géomètre Expert, a procédé à la délimitation finale de la propriété des personnes publiques. Il ressort de ces délimitations et de ces accords que doivent être acquises par la Commune :

- Concernant l'arrêt de car situé le long de la voie communale Route de Louvain (en sortie de bourg) :
 - La parcelle ZW 175, d'une contenance de 234 m², auprès de M. BECOUR Bertrand
- Concernant l'arrêt de car au Bois Martin (de part et d'autre de la RD 44)
 - La parcelle ZY 222, d'une contenance de 118 m², auprès de Mme BERTHELOT Cécile et M. RUFFAULT Joseph
 - La parcelle ZY 220, d'une contenance de 140 m², auprès de M. ROCHERULLE Léon
- Concernant l'arrêt de car « Croix Martin » (situé aux n° 4 et 6 Rue de Bruz, d'un côté de la RD 44)
 - La parcelle ZX 235, d'une contenance de 27 m², auprès de Mme WASCHKOWSKI Corinne et M. WANHERDRICK Stevan
 - La parcelle ZX 237, d'une contenance de 24 m², auprès de Mme QUERAT Annie et M. GOUGEON Michel
- Concernant l'arrêt de car à la Roche Martin (d'un côté de la RD 44)
 - La parcelle YB 71, d'une contenance de 7 m², auprès de Mme LERAY-FEDRY Marie
 - La parcelle YB 73, d'une contenance de 21 m², auprès de M. LERAY Christophe

M. TRINQUART précise que l'ensemble des propriétaires sont d'accord pour une acquisition au prix de 1 € le m², étant donné l'intérêt général qui guide les aménagements de sécurisation des arrêts de car.

Il invite le Conseil municipal à valider l'ensemble de ces acquisitions.

M. Christophe LERAY, intéressé par le point, sort de la salle et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'acquérir chacune des parcelles suivantes au prix de 1 € le m² :
 - La parcelle ZW 175, d'une contenance de 234 m², auprès de M. BECOUR Bertrand
 - La parcelle ZY 222, d'une contenance de 118 m², auprès de Mme BERTHELOT Cécile et M. RUFFAULT Joseph
 - La parcelle ZY 220, d'une contenance de 140 m², auprès de M. ROCHERULLE Léon
 - La parcelle ZX 235, d'une contenance de 27 m², auprès de Mme WASCHKOWSKI Corinne et M. WANHERDRICK Stevan
 - La parcelle ZX 237, d'une contenance de 24 m², auprès de Mme QUERAT Annie et M. GOUGEON Michel
 - La parcelle YB 71, d'une contenance de 7 m², auprès de Mme LERAY-FEDRY Marie
 - La parcelle YB 73, d'une contenance de 21 m², auprès de M. LERAY Christophe

A la suite de la réalisation des travaux de sécurisation des arrêts de car adjacents à ces parcelles,

- DIT que les actes de vente seront rédigés par Me PINGUET, notaire à Goven,
- AUTORISE M. le Maire à signer les actes de vente correspondant, ainsi que tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire, Norbert SAULNIER

Le secrétaire de séance, Christophe LERAY



Certifié exécutoire
Mis en ligne le 06/12/2022
Le Maire
Norbert Saulnier

